

LA PRESIDENTE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date et Lieu : 15 Mai 2024 au siège du CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 9 h 53 min

Heure de Fin : 11 h 45 min

Présence : 30 Personnes

Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 21 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public	:	03
Nombre de Personnes du Secteur Privé	:	03
Nombre de Personnes de la Société Civile	:	09
Nombre de Personnes des Populations Clés	:	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	:	03
Nombre de Personne des PR	:	00
Equipe Pays du Fonds Mondial	:	00
LFA	:	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI	:	07
Membres du Comité de Suivi Stratégique	:	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants - Invités-Observateurs) :		04

Préambule :

L'Assemblée Générale ordinaire du 15 mai 2024 a débuté avec les salutations de Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire.

Elle a précisé qu'un seul point était à l'ordre du jour de la présente session à savoir la présentation des résultats de l'évaluation des performances de l'Instance de Coordination Nationale.

Elle a profité pour présenter Mme TOURE Carine, la remplaçante de Dr. SHABAN..

A sa suite, Dr. SEM KROA, chargé de programme GAS assurant l'intérim de Dr. OUATTARA Sanga en mission a présenté l'agenda de la rencontre avant de laisser la place à Dr. ZOMBRE et M. ADJE Morel respectivement pour la gestion des conflits d'intérêt et une des valeurs du code de conduite et d'éthique.

ORDRE DU JOUR

1. Gestion des Conflits d'Intérêt et code de conduite
2. Validation du Procès-verbal de l'AGE du 12 mai 2024
3. Informations
4. Présentation des résultats de l'évaluation des performances du CCM-Côte d'Ivoire
5. Divers

Cet ordre du jour n'a pas connu d'aménagement, il a été adopté à l'unanimité des membres présents

1. Gestion des cas de conflit d'intérêt et code de conduite

Au nom de tous les partenaires, Dr. ZOMBRE de l'OMS a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflit d'intérêt relativement à l'ordre du jour de la session.

Suite à son interpellation, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la réunion.

A sa suite, le responsable éthique a mis en lumière les principes fondamentaux qui guident les actions des membres de l'AG. Il a rappelé les cinq valeurs essentielles de notre code de conduite : Devoir de diligence, Obligation de rendre des comptes, Intégrité, Dignité et Respect.

Il a particulièrement insisté sur le Devoir de diligence, soulignant que cette valeur s'exerce avant tout à l'égard des personnes affectées par le VIH/sida, la Tuberculose et le Paludisme, ainsi que celles à risque de contracter ces maladies. Cette approche éthique est cruciale pour honorer nos engagements envers les groupes constitutifs et les parties prenantes, contribuant ainsi à l'objectif d'élimination des épidémies, conformément à la mission de santé publique du Fonds mondial.

2. Validation du Procès-verbal de l'AGE du 12 avril 2024

La proposition du procès-verbal de l'AG du 12 avril 2024 faite par le Secrétariat Permanent a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. Informations

Le fichier des informations qui a été partagé couvraient la période du 13 mars au 07 juin 2024.

Il s'agit des audiences du Bureau Exécutif, des activités de représentation, des activités du CCM-Côte d'Ivoire. Le fichier des informations se trouvent en pièce jointe.

Les informations qui ont fait l'objet de discussion portaient sur la rupture de la Méthadone qui doit faire l'objet d'un suivi par le comité de suivi stratégique du CCM-Côte d'Ivoire.

Les différents représentants du CCM-Côte d'Ivoire aux différentes activités ont fait un résumé du déroulé desdites activités.

La chargée de programme Paludisme, Dr. GBANE Anzata a rappelé qu'elle a participé à deux activités qui méritent d'être partagées avec l'ensemble des membres de l'AG.

Il s'agit premièrement de l'atelier de la plateforme des réseaux et faitières des organisations de la société civile. Cet atelier était le lancement du projet Community Rights and Gender (CRG) relatif à l'engagement communautaire dans la lutte contre le paludisme, qui sera mis en œuvre par la plateforme de la société civile. La deuxième activité a concerné le démarrage du dénombrement des ménages pour la distribution gratuite des MILDA aux populations 2024, qui a débuté le lundi 13 mai 2024. Le dénombrement concernera toute l'étendue du Territoire ivoirien excepté les districts sanitaires d'Abidjan, de Nassian, de Sakassou soit en tout 12 districts.

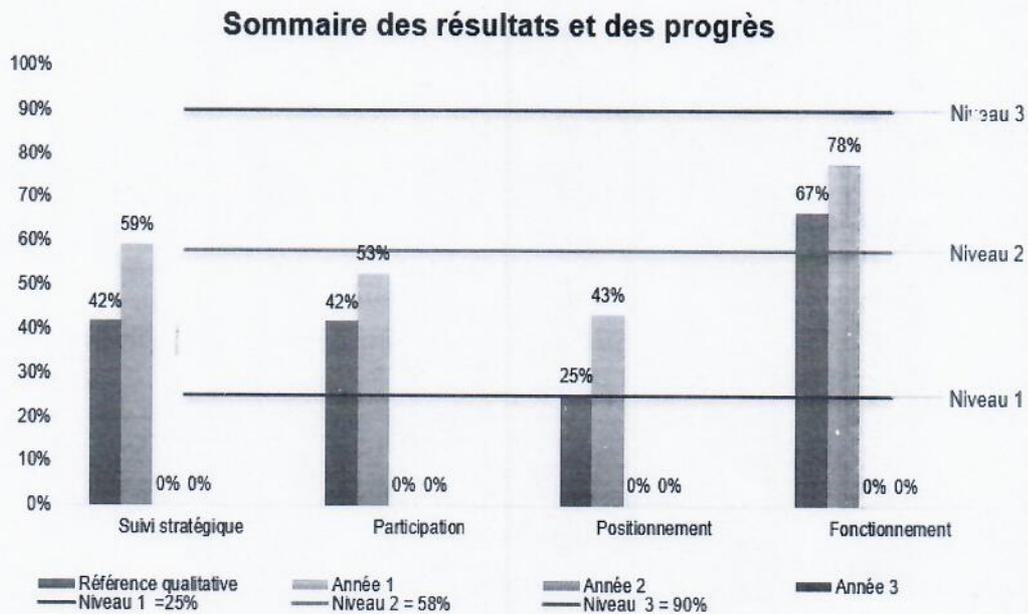
4. Présentation des résultats de l'évaluation des performances du CCM-CI

Il est revenu à Dr. OUATTARA Sanga, de présenter les résultats de l'évaluation des performances en l'absence de Mme VERONICA, qui a eu un empêchement de dernière minute.

Il a fait savoir que l'évaluation des ICN est un exercice qui se fait tout au long des subventions. La dernière évaluation date de 2022 – 2023 lors de la soumission de la GC7.

Il a tenu à féliciter tous les membres du CCM-Côte d'Ivoire et le Secrétariat Permanent pour les efforts consentis qui se ressentent dans les résultats qui seront présentés au cours de la présente rencontre.

Quatre domaines ont fait l'objet de l'évaluation conformément au projet d'évolution des CCM à savoir le Suivi Stratégique, la Participation, le positionnement et le fonctionnement. Confère graphique ci-dessous.



Les résultats obtenus comparativement aux résultats obtenus lors de l'évaluation faite en 2021 sont :

Indicateurs	Niveau atteint en 2021	Niveau atteint en 2022-2023
Suivi stratégique	42 %	→ 59 %
Participation	42 %	→ 53 %
Positionnement	25 %	→ 43 %
Fonctionnement	67 %	→ 78 %

Au vu de ces résultats, il a fait noter que la Responsable du CCM-Hub, Dame VERONICA a affirmé que le CCM-Côte d'Ivoire fait partie des pays qui détient les meilleurs résultats du portefeuille du Fonds mondial en Afrique de l'Ouest

A sa suite, Mme la présidente a remercié tous les membres sans qui les résultats présentés n'auraient pas été possible et elle a informé qu'un symposium sera organisé dans les mois à venir en lien avec l'équipe du CCM-Côte d'Ivoire. Ce symposium permettra le partage d'expérience du CCM-Côte d'Ivoire avec les pays de la sous-région.

Une fois que la présentation sera transmise par Mme Véronica, le secrétariat la partagera à tous les membres de l'AG.

5. Divers

M. GUEHI, a rappelé que depuis le début de l'année 2024, des déguerpissements ont lieu à Abidjan faisant des déplacées et des mouvements de populations qui touchent également les personnes vivantes avec le VIH.

Le RIP+ a pris l'initiative de recenser et d'apporter un appui aux PVVIH des zones concernées, de les orienter afin d'éviter une recrudescence des perdus de vue ou des personnes qui sortent des soins ; mettant à mal plusieurs années de lutte.

Ainsi, avec l'appui de partenaires tels que le FNLS, le PNUD et l'ONUSIDA, plusieurs Kits ont été collectés. Une cérémonie de remise desdits kits sera organisée à cet effet.

Les partenaires techniques et financiers ont proposé que l'initiative du RIP+ puisse prendre également les Personnes touchées par la Tuberculose. Ils souhaitent également qu'en lien avec le district, les prochaines zones soient connues afin d'anticiper les actions de recensement et de prise en charge des cibles.

Il a été porté à la connaissance de l'assistance que le PNLs organise les 21 et 22 mai 2024 à Lymania, une consultation multipartite sur la prévention. C'est une opportunité pour la Côte d'Ivoire qui fait partie de la coalition de la prévention pour faire le bilan des actions et produire une nouvelle feuille de route.

Dr. SERY Maurin a informé l'assistance de l'organisation les 11, 12 et 13 juillet prochain à Sofitel Hôtel Ivoire, d'un atelier avec la participation de plus de 11 pays et la participation de sept ministres de la sous-région. Cet important atelier sera coorganisé par Leader-expo et la FOASPS (Fédération Ouest Africaine du Secteur Privé de la Santé). La Plateforme du secteur Privé de la Santé de Côte d'Ivoire dont il fait partie est membre de la FOASPS et assure l'organisation pratique. Cette activité et coparrainée par les Ministres de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle et du Tourisme.

Rédigé le : 15 mai 2024

Validé par l'AG le 10 septembre 2024

Par Mme N'GUESSAN



Dr. ADJAFI Lanielle

